



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Étaient présents 26 : ABRARD Frédéric, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGÉ Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole.

Était excusé 1 : AIGOUY Jean

Pouvoirs 1 : AIGOUY Jean pouvoir à METIFEU Marc

Secrétaire de séance : ARPAILLANGE Michel

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

La commission de sécurité et d'accessibilité a pour mission de garantir que les bâtiments communaux ouverts au public respectent les normes de sécurité incendie, de sécurité générale et d'accessibilité aux personnes handicapées.

Pour cette commission, le conseil municipal doit élire 1 délégué titulaire

Madame la Maire demande aux conseillers de faire acte de candidature comme délégué titulaire.

S'est présenté :


- Marc METIFEU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	2

- De désigner Marc METIFEU, délégué titulaire à la commission de sécurité et d'accessibilité
- De donner mandat à madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Délib. n° : 2026_020

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 031-213103963-20260331-2026_020-DE

5.1 Elections exécution

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 16/04/2026
de l'affichage le : 16/04/2026

Lison GLEYES
Maire,



Michel ARPAILLANGE
Secrétaire de séance,